



Convention de prêt de costumes

Article 1 : Objet

Je soussigné (l'emprunteur)..... reconnaît emprunter à l'association de sauvegarde du patrimoine « Les Compagnons de Charmes » le(s) costume(s) :

n°	

Article 2 : Conditions financières

Conformément à la décision du bureau de l'association « Les Compagnons de Charmes » en date du 23 novembre 2020 le tarif de location par costume est fixé à :

- 1) Pour les personnes extérieures à l'association :
 - 25€ par costume pour 15 jours d'emprunt
 - 40 € pour un mois d'emprunt
 - plus prévoir une caution de 50 € par costume.
 - 2) Pour les adhérents de l'association :
 - 5 € si l'emprunt est en dehors d'une manifestation de l'association.
- La location et la caution sont à régler au moment de l'emprunt des costumes.

Article 3 : Conditions de prêt

L'emprunteur s'engage à rendre les costumes en état dans le délai prévu au moment de l'emprunt.

La convention est établie pour une durée égale à celle de l'emprunt.

La caution sera restituée lors du rendu du ou des costume(s) si les conditions de prêt sont respectées. Si tel n'était pas le cas, le coût de la remise en état du ou des costume(s) sera déduit de la caution.

		Total
Nombres de costumes pour les adhérents	... x 5 €	
Nombres de costumes pour les personnes extérieures	... x 25€	
Caution	... x 50 €	
	

Date et signatures :

Les Compagnons de Charmes »

L'emprunteur
Nom, prénom, mention « bon pour accord »